

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 9 (1924)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : **A. Mounoud**, pasteur, **Palézieux**.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité de Direction, le 23 oct. 1924

1^o La Caisse nouvellement fondée de Veysonnaz (Valais), est admise dans le faisceau.

2^o Le gérant de la Caisse Centrale présente le rapport habituel sur la situation actuelle du marché de l'argent. Tandis que les demandes de capitaux de la part des Caisses affiliées tant en crédits normaux qu'en crédits spéciaux, ont considérablement augmenté; les versements qui devraient y correspondre se font de plus en plus rares. On doit constater, une fois de plus, que, malgré les avertissements donnés tant par la voie des circulaires officielles ou les communiqués dans les organes de l'Union que par les réviseurs, à l'occasion des inspections de Caisses, un trop grand nombre de nos Sections ont investi leurs disponibilités momentanées en crédits hypothécaires, au lieu de les conserver liquides, en comptes-courants à vue, auprès de la Caisse Centrale de l'Union, dont les conditions de taux sont cependant des plus favorables et peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec celles de n'importe quelle banque.

Il est rappelé d'autre part, qu'une des raisons de la disette actuelle de capitaux dont pâtit l'économie nationale, est à rechercher dans l'exode à l'étranger de capitaux importants. Le remède à la situation présente se trouvera dans une solidarité toujours plus étroite de toutes les classes de la population; les cercles capitalistes ayant le devoir de mettre d'abord à la disposition de leurs concitoyens, les ressources dont ils disposent.

3^o L'élévation de 1/4 pour cent du taux des crédits auprès de la Caisse Centrale, déjà annoncée dans les colonnes du «Messenger» dès le 30 septembre écoulé, est ratifiée.

4^o Un certain nombre de crédits spéciaux déjà provisoirement accordés sont ratifiés sous certaines réserves catégoriques. Eu égard à la situation actuelle du marché de l'argent il est décidé de ne prendre en considération, aussi longtemps que les conditions pré-

sentes ne se seront pas améliorées et de n'accorder aucun dépassement de crédit (au-dessus du crédit normal, prévu par les statuts de l'Union) que dans les cas d'absolue nécessité.

On doit aussi blâmer le mode de faire de certaines Caisses qui n'adressent que tardivement au Bureau de l'Union leurs demandes de crédit, et qui accordent des prêts à leurs membres, en plus des ressources en capitaux dont elles disposent personnellement, avant de s'être enquis auprès des organes directeurs de l'Union de la possibilité d'un crédit spécial. Il est toujours dangereux d'adopter le système de la «carte forcée». Ceux qui l'essaient pourraient un jour s'en repentir.

5^o Les contrats pour l'impression des deux organes officiels de l'Union, le «Raiffeisenbote» et «Le Messenger» sont renouvelés pour 1925; le travail sera assuré par les mêmes imprimeries que par le passé. Le projet d'agrandissement du journal allemand est renvoyé à plus tard.

6^o L'inventaire dressé au 15 septembre dernier du dépôt de livres et de formulaires est présenté.

Il a été servi au cours de l'exercice 1923-1924, 2094 demandes de formulaires divers, pour une valeur totale de fr. 26,862,40.

Le dépôt contient maintenant environ 250 imprimés, dans les quatre langues nationales, qui sont à la disposition des Caisses.

St-Gall, 30 octobre 1924.

Le secrétaire : HEUBERGER.

Pénurie de capitaux.

La raréfaction des capitaux s'accroît toujours sur le marché monétaire. Partout l'appel au crédit devient plus pressant et le loyer de l'argent s'aggrave.

Le procès-verbal du Comité Central dont nous donnons ci-dessus un résumé, prouve combien les pouvoirs, directeurs de l'Union se préoccupent de cette situation.

Nous avons dit dans un dernier article que cette situation devait être attribuée principalement à l'expor-

tation exagérée des capitaux, et aux placements considérables, — se comptant par centaines de millions, effectués par nos grandes banques à l'étranger.

La question occupe aujourd'hui nos économistes et nos financiers; la presse quotidienne en a souvent discuté. Certaines organisations spécialement frappées par l'élévation des taux, ont convoqué des conférences pour l'étude de cette question. Un pressant appel a été adressé aux dirigeants de notre haute finance, les invitant à conserver nos capitaux pour les besoins du pays. Puisse cet appel être enfin entendu. L'Union Suisse des Paysans est allé même jusqu'à demander que le Conseil fédéral étudie une loi destinée à réglementer le trafic international des capitaux, et lors de la dernière session des Chambres fédérales, une motion fut déposée, invitant le Conseil fédéral à prendre immédiatement les mesures propres à lutter contre la hausse persistante des taux.

Cette crise actuelle se fit d'abord sentir dans les milieux urbains, mais ne tarda pas à gagner la campagne, où elle s'accrut spécialement. Chacun sait, en effet, que les grandes banques considèrent le crédit agricole comme affaire négligeable, et que, si elles drainent l'argent de nos campagnes, elles se soucient peu de leurs besoins.

D'autre part, une hausse des taux a des conséquences toujours plus néfastes dans les milieux agraires par le fait que le paysan ne peut, comme l'industriel et le commerçant, s'adapter immédiatement à la situation générale; une aggravation des taux constitue pour lui toujours une perte effective.

Les banques cantonales, les banques locales et les Caisses Raiffeisen ont été également dans la nécessité d'élever successivement le taux de leurs obligations. Certains établissements de crédit foncier, pour ne citer que la Banque Cantonale de Zurich, la Caisse Hypothécaire de Berne, le Crédit Foncier Vaudois ont émis des emprunts publics aux fins de se procurer les capitaux nécessaires aux besoins du crédit hypothécaire. Si l'on tient compte que ces émissions s'effectuèrent au 5 1/2 pour cent, et même encore au-dessous du pair, on peut facilement se rendre compte que les perspectives d'avenir ne sont guère réjouissantes pour les propriétaires fonciers qui sont dans l'obligation de grever leur fond pour une somme parfois fort élevée.

En gagnant la campagne, la crise devait logiquement atteindre fortement nos Caisses de Crédit Mutuel. C'est en effet ce qui eut lieu comme le démontre d'une façon évidente les prélèvements effectués et les demandes de crédit spéciaux auprès de la Caisse Centrale. Comme chambre de compensation, l'Union est tou-

jours un baromètre infaillible de la situation auprès de nos coopératives de crédit.

Examinons quelques conséquences de la pénurie des capitaux auprès des Caisses Raiffeisen Suisses, et les moyens d'y remédier :

La première conséquence fut l'affluence de demandes d'emprunts et d'écarts de tous genres. Plusieurs personnes ou sociétés qui, jusqu'à ce jour, ignoraient, ou voulaient ignorer nos Caisses se souviennent tout-à-coup de leur existence, et pensent alors pouvoir obtenir d'elles les prêts qui les sortiront d'embarras; les banques refusant tous prêts nouveaux. En outre, les conditions des banques devenant trop onéreuses, plusieurs débiteurs cherchent également à faire reprendre par les Caisses, les dettes hypothécaires qu'ils ont dû contracter, et pouvoir bonifier ainsi d'une sensible différence de taux.

Les demandes de crédit devront en conséquence être actuellement examinées avec une attention particulière par les Comités, et nous mettons spécialement en garde ces derniers contre la tentation d'accorder chaque crédit sollicité, même si les garanties sont excellentes. Seuls les prêts absolument urgents doivent momentanément être pris en considération et seulement si la Caisse peut les consentir sans courir le risque de perdre sa stabilité.

Cette situation particulière démontre clairement combien prudente et sage est la politique financière des Caisses qui ne travaillent qu'avec leurs propres moyens, en s'assurant toujours des disponibilités suffisantes pour les besoins extraordinaires. Ces Caisses là pourront répondre aujourd'hui sans restriction aux besoins de leurs sociétaires, et maintenir des taux-débiteurs absolument modestes.

Autant que possible, les Caisses ne devront recourir que dans les cas absolument spéciaux au crédit de la Caisse Centrale, car celle-ci subit aussi logiquement le contre-coup de la crise, et doit exécuter actuellement de véritables tours de force pour répondre momentanément, par ses propres moyens, aux réquisitions des 350 Caisses qui lui sont affiliées. Sans doute, notre Caisse Centrale est puissante; elle suffira toujours aux besoins ordinaires des Caisses locales, mais elle doit, dans les circonstances présentes, être spécialement soutenue.

Donc, plus de transactions sortant du cadre de nos institutions, plus de prêts hypothécaires. Conservez toutes nos disponibilités pour les besoins du crédit d'exploitation.

Les capitaux dont les Caisses n'ont pas absolument emploi, sont à remettre à la Caisse Centrale, pour les besoins d'autres Caisses-sœurs, en plein esprit de soli-

darité et d'appui mutuel. Nous recommandons également aux Caisses qui possèdent encore des fonds publics dans leur portefeuille de les liquider, pour autant, naturellement, qu'aucune perte sensible ne résulte sur les cours. L'Union fournira tous renseignements utiles et soignera également la négociation à d'avantageuses conditions. Ces fonds pourront alors servir à nouveau la cause commune, en étant placés en comptes spéciaux à l'Union, où ils bonifieront de taux aussi avantageux, à terme relativement court, et de ce fait sans risque de fluctuation sur le cours.

Pratiquons toujours une politique financière prudente et prévoyante, et serrons toujours plus les rangs autour du drapeau. Les Caisses Raiffeisen Suisses et leur Caisse Centrale traverseront victorieusement la crise actuelle comme elles ont surmonté celle de 1920 et 1921.

Sx.

Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel

Du rapport présidentiel, très complet et très documenté, présenté à l'Assemblée générale annuelle des délégués de la Fédération Vaudoise, nous extrayons quelques passages qui nous paraissent propres à intéresser tous nos lecteurs. Ceux d'entre eux qui les ont déjà entendus les reliront sans doute, avec plaisir et profit.

Dans notre précédent rapport, nous disions que l'année 1922 était une des plus mauvaises que nous ayons eues depuis la déclaration de guerre de 1914 et que tout faisait prévoir que la suivante lui ressemblerait beaucoup. Heureusement, nous nous sommes trompés, il n'en a pas été ainsi, du moins pour ce qui concerne la situation générale de notre cher canton de Vaud; sans être une année prospère sous tous les rapports, 1923 a été cependant sensiblement en amélioration sur sa devancière. L'argent, très abondant durant 1922, a commencé à se raréfier dès la fin de mars 1923; aussi les établissements de crédit voyant leurs disponibilités diminuer de plus en plus, s'empressèrent d'élever le taux des intérêts sur les dépôts d'argent, à terme, d'abord de 4 à 4 1/2 pour cent et ensuite à 5 pour cent.

Le 14 juillet 1922, la Banque Nationale élevait aussi d'un point son taux d'escompte, soit de 3 à 4 pour cent. Certaines de nos industries qui étaient des plus éprouvées, ont marqué une reprise heureuse, c'est le cas de l'horlogerie, des pièces à musique, de la fabrication du chocolat, des fabriques de limes, etc., etc., ce qui a contribué à réduire quelque peu le nombre des chômeurs appartenant à ces catégories là.

L'industrie du bâtiment semble aussi sortir d'une longue léthargie, un peu partout on voit s'élever de

nouvelles constructions, surtout en briques, à la grande satisfaction de nos fabricants de la contrée.

L'agriculture qui, en 1922, passait par une terrible épreuve, a vu sa situation s'améliorer très sensiblement en 1923, grâce aux bonnes récoltes; le blé vendu à un prix très rémunérateur à la Confédération, a permis à nos agriculteurs de faire face à leurs engagements.

Nous savons qu'au 31 décembre, la B.C.V. avait payé pour livraison des blés du canton, une somme supérieure à fr. 9,400,000. En outre, l'abondance des fourrages a redonné de l'activité au marché du bétail, d'où, forte hausse sur celui-ci et sur les divers produits laitiers.

La récolte de la vigne, sans être aussi forte que celle de 1922, a cependant été d'une bonne moyenne en général. Grâce à une qualité supérieure, les transactions ont été importantes et conclues à des prix suffisants pour le producteur et néanmoins abordables pour le consommateur; cette récolte a été, à peu de chose près, entièrement vendue, entraînant avec elle le solde important de l'année précédente dont le marché n'avait pas voulu.

En 1923, l'industrie dite « des étrangers » a repris une activité que nous ne connaissions plus depuis le début de la guerre, sans doute, ce n'est pas encore la pléthore de visiteurs, mais cela prouve que la Suisse n'est pas délaissée par les touristes.

Actuellement, le grand malheur pour nos hôtels réside dans l'effondrement des devises des pays qui nous environnent; tant qu'une amélioration sensible ne se produira pas à ce sujet, nous ne pourrons pas espérer revoir les beaux jours d'autrefois.

Notre pauvre métallurgie, par contre, a bien de la peine à se relever de la crise terrible, surtout les industries d'exportation; aussi assistons-nous à une véritable émigration de nos fabricants et constructeurs divers, les demandes sont nombreuses, mais la cherté de notre argent nous met toujours en mauvaise posture vis-à-vis de la concurrence de nos voisins, à changes avariés.

Nous avons espéré que la détente signalée ci-dessus se serait traduite par une activité plus grande au sein de nos Caisses de Crédit et que la diminution très sensible du roulement total de 1922 sur 1921, (61,337,252,51, en 1921 contre 48,754,826,19 en 1922) serait largement compensée par une réjouissante plus-value sur l'edernier exercice. Malheureusement ce n'est pas le cas. Le roulement pour l'ensemble des Caisses de notre Association reste encore de 1,244,000 inférieur à celui de 1922. Nous constatons que seize Caisses ont un chiffre d'affaires supérieur à celui de l'exer-

cice précédent; tandis que vingt Caisses ont vu leur roulement diminuer; l'une d'elles de plus de un million même.

La somme des chiffres des bilans est d'environ fr. 500,000 plus élevée; les dépôts en caisses d'épargne sont aussi en sensible augmentation et atteignent le chiffre respectable de 7,371,968.46, contre 6,646,227.16 en 1922.

Les dépôts à terme sont, à peu de chose près les mêmes, et représentent un chiffre de 2,760,218.80.

La totalité des bénéfices réalisés s'élève à fr. 60,780, contre fr. 84,330 pour 1922. Les fonds de réserve ascendent actuellement à fr. 357,973, en augmentation de fr. 29,342.

Nous avons remarqué que deux Caisses ont dû piocher dans leur réserve pour avoir de quoi combler des pertes assez élevées, causées par des débiteurs ayant mal fait leurs affaires, c'est ce qui explique en partie pourquoi l'augmentation des réserves ne correspond pas à la plus-value qu'auraient dû apporter les bénéfices réalisés durant le dernier exercice.

Nous nous permettons de recommander aux organes directeurs de nos Caisses, toujours plus de vigilance, de prudence et de fermeté.

Le nombre des Caisses fédérées est de 36, en diminution de une (Oulens), qui s'est retirée sans donner de motifs. Le chiffre des sociétaires était à fin décembre 1923 de 2919, en augmentation de 72.

Votre Comité a enfin pu obtenir, après plusieurs entrevues et correspondances avec le Département des finances, un accord sur la base qui servira, à l'avenir, à fixer le prix de la patente due par chacune de nos Caisses. Nous avons examiné et discuté tous les systèmes possibles, croyons-nous, sinon celui admis enfin par le Département, et nous n'avons pas réussi à obtenir l'approbation générale; nous le regrettons, car nous nous sommes bien défendus, et avons fait tout notre possible pour sauvegarder les intérêts de nos Caisses.

Le projet de l'Etat arrivait à un total de fr. 3400, pour l'ensemble des patentes; notre contre-projet réduisait cette somme à fr. 3185; tandis que celui admis en dernier lieu, qui se base sur le nombre des membres de chaque Caisse, réduit encore le prix global des patentes à fr. 2700.

Il est certain que quelques Caisses paieront plus qu'auparavant, d'autres moins, mais toutes seront sur pied d'égalité; l'arbitraire et la fantaisie d'appréciation de MM. les receveurs de l'Etat ont pris fin avec le système proposé par votre Comité, et accepté par le Département des finances.

M. Blanc, secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture, a bien voulu nous remettre son rapport au

sujet de la demande que lui avaient faite quelques Caisses en 1921 déjà; de voir si notre organisation ne pouvait pas se rendre beaucoup plus indépendante de la Caisse Centrale de St-Gall et acquérir même une complète autonomie.

Après examen de la question, M. Blanc conclut en disant que ce serait une grave erreur pour le moment et avant qu'il existe une centaine de Caisses dans le canton, que de penser à réaliser cette idée; il ajoute qu'il est de l'intérêt même des Caisses Vaudoises et du Crédit Agricole du canton d'entretenir les relations existant avec l'Union Suisse.

Faisant suite à la décision prise par l'Assemblée générale du 19 mai 1923, sur la proposition de M. Ed. Fazan, d'Apples, votre Comité a convoqué les délégués des Caisses ne faisant pas partie du Groupe Vaudois Raiffeisen, à une séance qui eut lieu au Comptoir, le 15 septembre dernier, MM. Fazan et Golay étaient présents, ainsi que huit délégués, représentant quatre Caisses non affiliées à St-Gall.

Une Caisse s'est faite excuser; une n'a rien répondu, une avait passé dans l'autre camp avant la séance. La discussion a été très intéressante, très courtoise; cependant le résultat est resté négatif; quelques Caisses voulaient absolument maintenir le statu quo. Il vous sera donné connaissance du procès-verbal de cette séance spéciale ainsi que de l'étude de M. Blanc, de suite après lecture de ce rapport.

(A suivre).

Communications du Bureau Central

Nous rappelons à MM. les Caissiers de ne pas attendre la fin de l'année pour se mettre aux travaux préparatoires des comptes annuels. Maintenant déjà les intérêts peuvent être calculés et les extraits commencés. Dans la première quinzaine de janvier nos Caissiers devraient pouvoir mettre le point final à leurs comptes.

**

Ensuite d'un achat en série, à conditions avantageuses, nous pouvons livrer des

COFFRES-FORTS

de construction solide et élégante, offrant toutes garanties contre le feu et l'effraction.

Des offres détaillées, avec croquis, seront envoyées sur demande.

**

Nous informons également MM. les Caissiers qu'ils peuvent se procurer auprès de notre Service des fournitures, des timbres en caoutchouc « Solde à nouveau », qui peuvent être avantageusement utilisées pour les travaux de fin d'année.